

## ORDRE DU JOUR DU 12 AOÛT 2013

1. Prière
2. Ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2013
4. Approbation de la liste des comptes fournisseurs
5. Lecture de la correspondance
  - Ministère des Transports / Subvention à l'amélioration du réseau routier municipal des rangs St-Alexis, St-Joseph Ouest et route Thibault
  - Ministère des Transports / Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
  - Louise Baillargeon / Demande d'aide financière pour le programme PAIR
  - Sophie St-Louis / Projet Parc municipal dans le cadre du Fonds vert
  - Parc de la Rivière Batiscan / Demande de lettre d'appui
  - Daniel Morin / Demande de remboursement de facture relié à un problème d'égout
  - Réseau Biblio / certificat du Programme *BiblioQUALITÉ* 2013
  - Ministère des Transports / Asphaltage de la route 359
6. Rapport des travaux de voirie
7. Dépôt des écritures de journal
8. Dossier projet Assainissement des eaux usées
9. Suivi pour la Stratégie d'économie de l'eau potable / ajout de compteur d'eau entre deux municipalités
10. Dépôt du Formulaire de l'usage de l'eau potable 2012
11. Parc municipal – Acquisition de terrain
12. Fête du 150<sup>ème</sup>
13. Avis de motion en regard de l'adoption d'un règlement relatif à la prévention incendie
14. Questions diverses
15. Période de questions
16. Clôture de la séance.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 12 août 2013, à 20 h 00, à la salle du conseil de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :        Monsieur     Jean-Claude Milot, maire  
                              Mesdames     Françoise Asselin, conseillère  
  Nicole Grenon, conseillère  
                              Messieurs     Marc Cossette, conseiller  
  Jacques Lefebvre, conseiller  
  Robert Normandin, conseiller  
  Daniel André Thibeault, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

### 1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Manon Shallow, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait mention de secrétaire.

### 2. Ordre du jour

Chacun prend connaissance de l'ordre du jour. Les points suivants sont ajoutés au point 14, comme suit :

- a. Résolution autorisant le paiement de comptes
- b. CPTAQ / Demande de Ferme St-Luc enr.
- c. Lancement de la Politique Familiale

### 3. Résolution 2013-08-109

#### **Approbation des procès-verbaux du mois de juillet 2013**

Sur la proposition de Marc Cossette, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les procès-verbaux du mois de juillet 2013, tels que présentés.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 4. Résolution 2013-08-110

#### **Approbation de la liste des comptes fournisseurs**

Sur la proposition de Nicolet Grenon, appuyée de Robert Normandin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve, en conformité avec le règlement 2007-359, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire :

- la liste des chèques émis (**liste sélective venant de l'historique des chèques**) au cours du mois de juillet 2013, **datée du 8 août 2013**, du chèque **2380 à 2405** et du prélèvement no **92 à 112** pour les paiements effectués par Accès D, pour un montant total de **255 891.23 \$** et approuve ainsi les comptes fournisseurs à payer (**journal des achats en lot**) datée du **6 août 2013**, pour un montant de **40 492.01 \$** inclus dans la liste des chèques émis;

- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets**) au cours du mois de juillet 2013, datée du **30 juillet 2013**, pour les salaires versés du numéro # **502665** au numéro # **502692**; pour un montant total de **9 557.68 \$**.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 5. Lecture de la correspondance

### a. **Ministère des Transports / Subvention - Aide à l'amélioration du réseau routier municipal des rangs St-Alexis, St-Joseph Ouest et de la route Thibeault**

Monsieur Sylvain Gaudreault, Ministre des Transports du Québec, nous informe qu'il accorde à notre municipalité une subvention maximale de 40 000 \$ dont le paiement sera échelonné sur trois années budgétaires pour les travaux dans le cadre du programme d'Aide à l'amélioration du réseau routier municipal. Le paiement de ladite subvention se fera de la manière suivante : 2013-2014 (16 000\$), 2014-2015 (16 000\$) et 2015-2016 (8 000\$). Le conseil municipal se dit heureux de cette subvention qui aidera la municipalité pour l'amélioration du réseau routier.

### b. **Ministère des Transports / Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

Monsieur Sylvain Gaudreault, Ministre des Transports du Québec confirme la subvention de 66 026\$ à notre municipalité dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Il s'agit du même montant que celui accordé depuis plus d'une vingtaine d'années.

### c. **Louise Baillargeon / Demande d'aide financière pour le programme PAIR**

Les Centres d'action bénévole de la Moraine et des Riverains s'unissent à nouveau pour nous demander une aide financière dans le but de poursuivre le service aux aînés PAIR dans la MRC des Chenaux. Notre municipalité y contribue depuis 2009 et verse à tous les deux ans la somme de 200.00 \$.

Résolution 2013-08-111

### **Résolution concernant une demande d'aide financière pour le programme PAIR**

**CONSIDÉRANT QUE** les Centres d'action bénévole de la Moraine et des Riverains, s'adressent à la Municipalité pour obtenir une aide financière de 200.00 \$, pour les aider à poursuivre le programme PAIR (programme d'assistance individuelle pour les personnes retraitées de 65 ans vivant seules ou avec une personne en perte d'autonomie) dans la MRC des Chenaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce service d'appels (du lundi au vendredi) vise à s'assurer de l'état de santé des personnes vieillissantes désireuses de continuer à vivre à domicile et est gratuit pour les gens qui y adhèrent;

**PAR CES MOTIFS,** et sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise le versement de l'aide financière pour aider les Centres d'action bénévole à poursuivre le programme PAIR dans la MRC des Chenaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

d. **Sophie St-Louis / Projet Parc municipal dans le cadre du Fonds vert**

Suite à la demande que nous lui avons adressé, madame Sophie St-Louis directrice de projet pour VIRIDIS environnement, nous confirme qu'il n'y a aucun problème à reporter le financement des travaux pour le parc municipal à 2014. Elle souligne aussi qu'il serait intéressant de profiter de notre 150ème pour nous remettre le chèque de 8 000\$.

e. **Parc de la Rivière Batiscan / Demande de lettre d'appui**

Monsieur Jean Huard, directeur général de l'organisme, sollicite une lettre d'appui à la municipalité, pour appuyer la demande d'aide financière soumise dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2) auprès du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs.

Résolution 2013-08-112

**CONSIDÉRANT QUE** le Parc de la rivière Batiscan a déposé une demande d'aide financière au Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (Volet 2);

**CONSIDÉRANT QU'il** serait opportun que le Parc de la rivière Batiscan puisse consolider et améliorer ses chemins et sentiers en forêt;

**CONSIDÉRANT QU'il** serait également avantageux que le Parc de la rivière Batiscan aménage un parcours de « géocaching en forêt, activité de plus en plus populaire auprès des campeurs et randonneurs;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet répond entièrement à la mission de conservation et d'éducation du Parc de la rivière Batiscan;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet a été jugé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté des Chenaux;

**CONSIDÉRANT QU'une** demande d'appui est adressée à la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes pour la présentation de ce projet;

**PAR CES MOTIFS,** et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes appuie la demande d'aide financière du Parc de la rivière Batiscan auprès du Ministère des Ressources naturelles, Faune et Parcs

dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

f. **Daniel Morin / Demande de remboursement de facture relié à un problème d'égout**

Monsieur Daniel Morin adresse une correspondance à la municipalité, en regard d'un problème d'égout survenu à sa propriété le 11 juillet dernier et demande le remboursement de la facture qu'il a payé pour les services d'un plombier. La directrice générale informe le conseil municipal, qu'elle a soumis cette réclamation au service de l'indemnisation de l'assureur de la municipalité, un dossier a été ouvert et est en cours de traitement.

g. **Réseau Biblio / certificat du Programme *BiblioQUALITÉ* 2013**

Madame Hélène Arseneau, directrice générale de cet organisme, nous transmet le certificat décerné à notre bibliothèque dans le cadre du programme de certification BiblioQUALITÉ 2013. Notre municipalité a obtenu un pointage donnant comme résultat deux sceaux livresques. Le programme consiste en cinq indicateurs : éléments pour la réussite d'une bibliothèque publique, soit le nombre de livres, les ressources humaines, les heures d'ouverture, la superficie de la bibliothèque et la gratuité de l'abonnement. Dans un objectif d'amélioration, la directrice générale mentionne que nous pouvons bénéficier d'un soutien gratuit, pour le réaménagement de la bibliothèque, comme cet élément a été soulevé dans la mise à jour de la Politique Familiale elle soumet à l'attention du conseil municipal une résolution à adopter.

Résolution 2013-08-113

**Engagement municipal en regard d'un projet de réaménagement du service de bibliothèque municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire améliorer le local actuel de sa bibliothèque municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'amélioration du local bonifiera la qualité du service permettant entre autres une meilleure disposition des équipements et un espace additionnel;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale est affiliée au Réseau BIBLIO CQLM en vertu d'une convention de services;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Françoise Asselin, appuyée de Nicole Grenon, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes demande au Réseau BIBLIO CQLM une analyse-conseil gratuite pour un réaménagement tel que désiré par le conseil municipal;

**QUE** Madame Colette Normandin, agisse comme interlocutrice auprès de la municipalité et du Réseau BIBLIO pour ce projet.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **h. Ministère des Transports / Asphaltage de la route 359**

Monsieur Jean Douville, directeur pour la direction de la Mauricie-Centre-du-Québec a pris connaissance de notre résolution 2013-05-72 et nous confirme que ce projet fait partie des principaux investissements 2013-2015 qui ont été annoncés le 8 mai 2013 et il précise que le Ministère sera en mesure de mener ces travaux au cours de la saison 2014.

#### **6. Rapport des travaux de voirie**

La directrice générale dépose le rapport des travaux de voirie à ce jour. Les dépenses et engagements sont de 37 513.56 \$. Il reste des travaux obligatoires à réaliser au montant de 61 486.44 \$, toutefois de ce montant nous conservons une réserve en cas d'imprévus de 5 000.00\$.

Elle informe le conseil municipal que le ponceau qui traverse le rang Saint-Alexis, face à la propriété de Guy Comeau, a été récemment remplacé par l'inspecteur-municipal étant en très mauvais état; avant que le pavage soit réalisé à cet endroit tel qu'il est prévu pour les travaux 2013.

#### **7. Dépôt des écritures du journal général de juillet 2013**

La directrice générale dépose les écritures du journal général de juillet 2013, tel que demandé par le vérificateur.

#### **8. Dossier projet Assainissement des eaux usées**

Le système d'Assainissement des eaux usées a actuellement débuté sa période de rodage, la date de réception provisoire sera au cours du mois d'août, l'inspecteur municipal recevra au cours de ce mois une première formation de base prévue au contrat et nous compléterons ladite formation par le biais de monsieur François McMurray d'Environnement MCM Inc.

#### **9. Suivi pour la Stratégie d'économie de l'eau potable / ajout de compteur d'eau entre deux municipalités**

La directrice générale informe le conseil municipal, qu'il est fort probable que nous ne soyons plus obligés d'ajouter un compteur d'eau, entre notre municipalité et la municipalité de Saint-Maurice (résolution 2013-05-74) pour l'eau potable provenant de cette municipalité. Des discussions avec la firme BPR en regard de cette obligation et de la déclaration annuelle pour l'année 2012 (formulaire de l'usage de l'eau potable), ont permis de valider que la consommation de ce secteur est très faible et que le débitmètre peu importe sa grosseur ne pourra mesurer le débit avec une précision adéquate. En effet, les vitesses en consommation de nuit sont beaucoup plus faibles que .03 m/s. Ainsi, le débit de nuit et le pourcentage de fuites de ce réseau ne pourront être mesurés. Cet élément a été porté à l'attention du MAMROT qui verbalement a reconnu cette réalité, nous attendrons les commentaires écrits qui viendront sous peu.

#### **10. Dépôt du Formulaire de l'usage de l'eau potable 2012**

La directrice générale remet au conseil municipal copie du Formulaire de l'usage de l'eau potable pour l'année 2012, qui a été déposé au Ministère des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire; tel

que requis dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable. Notons que les programmes d'aide financière pour des projets d'infrastructures d'eau incluent déjà des clauses d'éco-conditionnalité rendant obligatoire l'approbation annuelle, par le Ministère, du Formulaire de l'usage de l'eau potable. Nous attendrons les commentaires du Ministère qui devraient nous parvenir sous peu. La directrice générale mentionne qu'il lui a été nécessaire d'utiliser les services de la firme BPR, pour compléter une partie dudit formulaire qui s'est avéré beaucoup plus complexe que l'année précédente (qui était la première version).

## **11. Parc municipal – Acquisition de terrain**

Suite à la volonté du conseil municipal, en regard de la continuité des améliorations au parc municipal sur la rue Massicotte, la directrice générale soumet à l'attention du conseil, un document pour l'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement dudit parc. Le conseil municipal accepte la demande du propriétaire du terrain et adopte la résolution suivante :

Résolution 2013-08-114

### **Résolution en regard de l'acquisition du lot 3 994 743**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes désire poursuivre la continuité des améliorations au parc municipal de la rue Massicotte;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaitait savoir, avant de mettre de nouveaux équipements en place, si le propriétaire du terrain voisin et contigu au parc municipal, soit le lot 3 994 743 était disposé à nous vendre ledit lot toujours vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Gaétan Normandin propriétaire du lot 3 994 743 accepte de nous vendre ledit lot et il demande la somme 13,000.00 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est d'accord avec le prix demandé par monsieur Gaétan Normandin et souhaite procéder à l'acquisition du lot 3 994 743 pour des projets futurs pour le parc municipal;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Nicole Grenon, appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de verser la somme de 13,000.00 \$ pour l'acquisition du lot 3 994 743 à monsieur Gaétan Normandin et mandate la directrice générale à transmettre ce dossier à Me Martine Baribeau, notaire à Ste-Geneviève de Bastican;

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes tous les documents requis en regard du transfert de cette propriété;

**QUE** les crédits nécessaires pour l'acquisition du lot 3 994 743 soient pris à même les surplus accumulés non-affectés de la municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 12. Fête du 150ème

Il y a eu une deuxième rencontre de personnes intéressées à organiser des activités dans le cadre du 150ème de la Paroisse, un comité a été formé, il est composé de Mesdames Réjeanne Barbeau et Rita Massicotte qui assureront la co-présidence et elles seront appuyées des personnes suivantes : Caroline Bélanger, Lyne Simon, Nicole Jalbert, Denise Laroche, Michelyne Massicotte, Denise Beaudoin, Françoise Asselin, Marie-Jeanne Beaudoin et Daniel André Thibault; Josée Roy et Manon Shallow agiront à titre de secrétaire-trésorière. Une prochaine rencontre est prévue en septembre pour les préparatifs de cet anniversaire.

## 13. Avis de motion en regard de l'adoption d'un règlement relatif à la prévention incendie

Madame Nicole Grenon, conseillère de la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, donne avis de motion, avec dispense de lecture, que lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement 2013-402 relatif à la prévention incendie.

## 14. Questions diverses

a. Résolution 2013-08-115

### **Résolution pour autoriser le paiement de factures**

**CONSIDÉRANT QUE** des factures ont été reçues après la transmission de la liste aux élus;

**PAR CES MOTIFS**, et sur la proposition de Daniel André Thibeault appuyée de Jacques Lefebvre, le conseil autorise le paiement des factures, comme suit :

Continental div. Construction DJL inc. /décompte no. 2	123 217.39 \$
Bell 3 factures régulières	164.03
Laboratoire Environnex	585.11
Petite Caisse	89.00
Pair des Chenaux	200.00

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

b. **CPTAQ / Demande de Ferme St-Luc enr.**

La directrice générale soumet à l'attention du conseil municipal une demande qui a été déposé au bureau municipal en date de ce jour. Le conseil municipal prend connaissance de la demande et adopte la résolution suivante :

Résolution 2013-08-116

### **Résolution relative à une demande à la C.P.T.A.Q. / lots 3 994 068**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Trottier et madame Claudette Beaudoin, soumettent une demande d'autorisation à la CPTAQ, en regard du lot 3 994 068 qui a une superficie d'environ 12 935.7 m<sup>2</sup>;



**CONSIDÉRANT QUE** le but de la demande est de permettre l'aliénation dudit lot en faveur de Ferme Beaudoin Inc. propriétaire du lot voisin soit le 3 995 246;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot fait partie d'un ensemble de lots contigus, comprenant aussi le lot 3 995 245 et que l'ensemble a une superficie totale d'environ 12.91 hectares;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation demandée vise à rendre plus accommodant les travaux de culture de cette petite partie de terre cultivable;

**CONSIDÉRANT QUE** l'autorisation demandée ne modifiera pas les activités agricoles existantes;

**CONSIDÉRANT QU'**autoriser la présente demande ne portera pas atteinte à l'homogénéité du milieu;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est conforme aux règlements municipaux incluant le règlement de zonage;

**PAR CES MOTIFS,** et sur la proposition de Robert Normandin, appuyée de Françoise Asselin, le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes appuie la demande de monsieur Pierre Trottier et madame Claudette Beaudoin, qu'ils soumettent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec au nom de Ferme St-Luc enr.; afin que soit autorisé l'aliénation du lot 3 994 068 en faveur de Ferme Beaudoin Inc.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**c. Lancement de la Politique Familiale**

Madame Françoise Asselin informe les membres du conseil municipal, que se tiendra une conférence de presse le 17 septembre prochain, pour le lancement de la Politique Familiale de la MRC des Chenaux; une invitation nous parviendra sous peu.

**15. Période de questions**

Le conseil répond à la question de la personne présente.

**16. Résolution 2013-08-117**

**Clôture de la séance**

Sur la proposition de Jacques Lefebvre, appuyée de Daniel André Thibeault, le conseil lève la séance à 20 h 20 heures.

---

Jean-Claude Milot, maire

---

Manon Shallow, Dir. gén. & sec.-trés.